**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse

Herausgeber: Union syndicale suisse

**Band:** 51 (1959)

**Heft:** 12

**Artikel:** Les syndicats et la promotion ouvrière

Autor: Möri, Jean

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-385122

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

51e année

Décembre 1959

Nº 12

## Les syndicats et la promotion ouvrière

Par Jean Möri

« Pour préparer à la vie, l'école devra subir des modifications de structure, et les réformes prévues, dont certaines sont déjà à l'étude, seront fort coûteuses », écrivait M. Pierrehumbert dans l'Ordre professionnel du 3 mai 1958.

L'école, à tous ses échelons, devra descendre dans la vie pratique pour faire face aux nouvelles exigences de la science et de la technique en révolution, à l'aube de la découverte et de la mise en exploitation de nouvelles sources d'énergie et de l'avènement de l'automation.

Ce mouvement est d'ailleurs déjà engagé. L'Union des instituteurs genevois, par exemple, procède régulièrement à de fructueuses visites d'entreprises pour se rendre mieux compte des besoins de l'industrie en « matière grise ». Et les colloques entre instituteurs et parents d'élèves se répandent dans toute la Suisse. D'ores et déjà, les maîtres clairvoyants contribuent officieusement, dans les dernières années d'école primaire, à l'orientation professionnelle. Ces efforts gagneraient à être généralisés, car trop de jeunes gens ne savent pas encore très bien dans quelles voies professionnelles s'engager à la sortie de l'école primaire ou secondaire et n'ont aucune indication sur leur inclination naturelle. Le maître digne de ce nom les aidera à trouver leur orientation. La visite d'usines, d'ateliers et de bureaux techniques ouvrirait les horizons aux jeunes gens au seuil de leur carrière.

Les contacts entre le corps enseignant et l'industrie ne suffisent pas. Il convient de les étendre aussi aux associations professionnelles, spécialement des syndicats ouvriers, qui constituent un élément moteur à ne pas négliger. Quant aux autorités, leur rôle de défenseur du bien commun devrait les inciter davantage à encourager l'émulation créatrice des différentes parties intéressées à la promotion ouvrière, dont dépend l'avenir de notre pays.

Tous les augures bien informés prévoient une demande de plus en plus forte de savants, d'ingénieurs, de techniciens et d'ouvriers hautement qualifiés. Ce qui pose d'emblée le problème d'une prospection plus ample et plus complète des richesses intellectuelles et manuelles de la classe ouvrière. Et, par voie de conséquence, cette prospection, pour aboutir à des résultats pratiques, ne doit pas être exposée, comme c'est le cas actuellement, à l'obstacle économique qui empêche bien des familles ouvrières à placer les enfants en apprentissage et bien davantage encore aux études supérieures.

La gratuité de l'enseignement et l'amélioration du système hétéroclite des bourses sont donc à l'ordre du jour.

Le mouvement qui s'est engagé récemment dans le canton de Vaud pour ranimer la formation professionnelle et instaurer l'égalité de chances au départ pour les jeunes gens, selon leurs aptitudes particulières, prouve en tout cas que des gens de milieux différents sont convaincus de la nécessité d'éliminer l'obstacle économique dans l'accès à la formation professionnelle et aux études.

### Retard dans la formation de savants

L'initiative populaire cantonale en faveur de la création d'un technicum vaudois et pour le développement de la formation professionnelle avait en effet pour promoteurs toute une série de secrétaires de syndicats, mais aussi le secrétaire général des groupements patronaux vaudois, qui ne s'est pas contenté d'un rôle de figurant, mais se révéla un animateur audacieux.

Cette initiative, déposée le 15 avril 1957, demandait que soient

soumises au vote du peuple les deux questions suivantes:

- 1. Acceptez-vous la création d'un technicum vaudois?
- 2. Acceptez-vous que les employeurs soient tenus de payer une contribution de 1‰ des salaires versés à leur personnel et que des organismes professionnels paritaires soient chargés de gérer les fonds réunis, destinés à financer et à équiper les institutions de formation professionnelle et à fournir les ressources indispensables aux jeunes gens pendant le temps de leur formation?

Bien que cette initiative ait été retirée par la suite au profit du projet présenté par le gouvernement, il n'en reste pas moins qu'une alliance de syndicalistes et d'un secrétaire patronal a posé le principe d'une contribution patronale sous forme fiscale à la formation professionnelle, d'une collaboration des organismes professionnels et interprofessionnels paritaires accrue et de l'octroi aux jeunes gens pendant le temps de leur formation des ressources indispensables. Ce fédéralisme constructeur est réjouissant à une époque où les sciences appliquées manquent de main-d'œuvre de façon chronique.

Une étude du New Statesman and Nation du 8 septembre 1956 sur la situation et les problèmes de la Grande-Bretagne dans le domaine de l'instruction technique avait le mérite de comparer les perspectives de son pays avec celles des Etats-Unis et de l'URSS. Un tableau symptomatique montrait que si les Etats-Unis et la Grande-Bretagne avaient encore un plus grand nombre de licenciés ou diplômés dans les sciences pures que l'URSS, la proportion se retournait dans les sciences appliquées:

ciences appriquees.		Sciences	pures	Sciences appliquées	
			Par million d'habitants		Par million d'habitants
Etats-Unis		23 500	144	$22\ 500$	137
URSS	•	12 000	56	$60\ 000$	280
Grande-Bretagne .		5 100	105	2 800	57

Les chiffres correspondants pour d'autres pays de l'Europe occidentale en 1954, dont le nôtre, sont tout aussi éloquents:

							Science	s pures	Sciences appliquées	
								Par million d'habitants		Par million d'habitants
Allema	$gn\epsilon$	0	cci	der	nta	le	3 450	67	4 450	86
France							1 760	41	2 988	70
Suisse							215	44	399	82
Italie							2436	51	2 200	45

Le pourcentage des licenciés ou diplômés dans les sciences pures en notre pays est inférieur à celui de l'URSS; il l'est bien davantage encore dans les sciences appliquées.

L'auteur en tirait deux conclusions:

Voici la première: Tandis que le nombre de Russes formés comme savants purs est modeste, il y a chaque année davantage de Russes instruits dans les sciences appliquées qu'aux Etats-Unis et en Europe occidentale mis ensemble.

Et voici la seconde: Tandis que le nombre de savants purs est relativement élevé chez nous, nous formons beaucoup moins de chercheurs que l'Allemagne occidentale et probablement le même nombre que l'Italie. Comparés aux Etats-Unis, nous restons bien en arrière; comparés à la Russie, nous ne sommes pas dans la même catégorie.

C'est ce handicap qu'il convient de surmonter.

## La formation professionnelle

Dans son exposé présenté à l'assemblée générale de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, le 11 septembre 1954, à Soleure, M. A. Schwander, le regretté chef de la Section de la formation professionnelle de l'OFIAMT, rappelait que d'après les évaluation de l'Office fédéral de statis-

tique le nombre probable des jeunes gens libérés des écoles passerait de 60 000 en 1954 à 80 000 en 1964, pour redescendre légèrement dans les années suivantes.

La progression du nombre présumé des entrées en apprentissage était envisagée à 26 000 en 1954, pour atteindre 35 616 en 1964. Cette progression importante posera évidemment des problèmes à l'orientation professionnelle pour conseiller judicieusement les parents des jeunes gens dans le libre choix d'une profession. A. Schwander en déduisait tout naturellement que le conseiller d'orientation devrait suivre encore plus attentivement les principaux événements de la vie économique et les besoins de son rayon en jeune main-d'œuvre. D'où la nécessité d'accroître le nombre des conseillers de profession. L'école primaire, à son avis, méritait d'être revalorisée. Il constatait qu'en vertu des règlements d'apprentissage les bons élèves des écoles primaires avaient accès à 170 professions sur 188. Il insistait aussi sur la nécessité de fonder le choix sur le caractère et les dispositions naturelles du candidat. Il conseillait de combler les lacunes qui subsistent dans le recrutement de la main-d'œuvre artisanale afin d'éviter une pléthore de travailleurs étrangers.

Dans ces circonstances, l'extension des cours de préapprentissage en vertu de la loi fédérale sur la formation professionnelle devrait être complétée, nous semble-t-il, sur le plan de l'orientation professionnelle par une collaboration plus étroite avec les instituteurs, surtout dans les dernières années de la scolarité primaire et secon-

daire.

Le phénomène général de la réduction progressive du nombre des travailleurs occupés dans l'agriculture et l'extension constante du nombre des travailleurs non manuels, le secteur secondaire de l'industrie ayant tendance à se stabiliser, pose également une série de problèmes dont il convient de tenir compte.

La Suisse n'échappe pas à ce phénomène. En effet l'agriculture, qui représentait 37% de la main-d'œuvre occupée en 1884, n'était plus que de 17% en 1950, tandis que le secteur secondaire de l'industrie, qui était de 42% en 1888, avait progressé seulement à 46% en 1950, alors que le tertiaire des travailleurs non manuels sautait

de 21% en 1888 à 37% en 1950.

Le développement de l'automation précipitera ce mouvement et accélérera la promotion ouvrière, à condition bien entendu que les cercles intéressés ajustent la formation professionnelle à tous les échelons au rythme de l'évolution scientifique et technique. Cette évolution inéluctable pose avec plus d'acuité encore le problème de la formation professionnelle dans son ensemble, donc aussi dans les études supérieures.

M. Pierre Jaccard, président de l'Ecole des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, a posé judicieusement le problème dans l'étude intitulée « L'enseignement secondaire et supérieur au service d'un plus grand nombre », publiée dans la Revue économique et sociale d'octobre 1954. Le moment est venu en effet d'ouvrir plus largement les hautes fonctions de l'Etat et les professions libérales à tous les citoyens. Surtout dans notre pays, où le nombre des étudiants diminue depuis des années, aussi bien dans les gymnases que dans les universités. Seul l'afflux d'étrangers masque ce recul qui aurait fait perdre à nos instituts d'enseignement supérieur environ 2400 étudiants, soit près du 20% des effectifs de l'automne 1954. L'auteur rend les maîtres responsables de ce déficit parce qu'ils sont, paraît-il, trop enclins à diminuer le nombre de ceux qui prétendent suivre leur enseignement. Le fait que, selon des chiffres officiels, sur l'effectif d'une classe de sixième au Collège de Lausanne, un tiers seulement arriverait sans accroc au certificat, corrobore dans une certaine mesure cette assertion. Moins d'élèves encore parviennent au baccalauréat et à l'université. Les maîtres donnent plusieurs raisons à ce déchet: Erreur d'orientation scolaire, efficacité moindre de la préparation antérieure dans les écoles primaires. L'auteur admet qu'il y a du vrai dans ces explications, mais il considère que ce ne sont pas les circonstances, le système ou les élèves qu'il faut incriminer, mais bien plutôt l'esprit qui règne dans le corps enseignant. Il explique aussi cette sévérité excessive par le fait que ceux qui ont durement peiné pour acquérir des grades universitaires tendent volontiers à s'en réserver le monopole. Le plus grave, c'est que l'élimination se fait le plus souvent au détriment d'une classe sociale, notamment des filles, par des maîtres et professeurs qui n'occupent pas une place éminente. Cette politique fâcheuse est d'autant plus blâmable qu'on manque non seulement d'un grand nombre d'instituteurs, mais aussi de maîtres secondaires qualifiés dans notre pays. Le coût des études universitaires, qui varient de 10 000 à 20 000 fr. selon les facultés, est un frein suffisant dans ces circonstances. Il est même excessif. L'auteur déplore encore que les exonérations de taxes, les bourses et les prêts aux étudiants, en Suisse, sont rarement accordés et n'apportent qu'une aide fort limitée. Il tire deux conclusions très nettes de ces comparaisons et statistiques: il faut ouvrir plus largement aux jeunes filles les portes des universités entrebâillées jusqu'à maintenant; il faut aussi résolument écarter les obstacles qui empêchent les jeunes gens issus de milieux modestes d'accéder aux études secondaires et supérieures. M. Jaccard propose quelques mesures pour remédier à l'obstacle des frais par l'abaissement des droits d'études, restaurants et chambres à prix réduits dans les cités universitaires, dégrèvement d'impôts en faveur des parents d'étudiants ou alors allocations remises d'office aux candidats ayant subi avec succès leurs examens de fin d'année.

Il faut, à son avis, commencer par rendre gratuit jusqu'à l'âge de 18 ans la fréquentation des classes secondaires. C'est là un postulat syndical. Le professeur Jaccard préconise également un allégement des programmes traditionnels, ce qui permettrait aux maîtres et aux élèves d'étudier de façon moins superficielle les questions importantes. Ces suggestions vont dans le même sens que celles du professeur Jacques Secrétan, qui préconisait un rapprochement entre industriels et universitaires dans son essai sur la formation des cadres, et celles de M. C.-F. Ducommun, qui demande que l'on initie les élèves primaires et secondaires aux questions économiques, ce qu'il appelle de la productivité dans l'enseignement.

Les questions économiques et sociales sont à l'heure actuelle d'une telle importance que l'avertissement de M. Jaccard doit être retenu. Souhaitons avec lui que l'école secondaire, bientôt gratuite et obligatoire pour tous, redevienne ce qu'elle était autrefois: davantage

foyer de culture qu'école professionnelle.

Le problème de la promotion ouvrière est donc général. Il ne pourra être résolu que par l'effort conjugué des autorités et des

associations professionnelles.

Avant d'esquisser brièvement l'action de l'Union syndicale suisse et de ses quinze fédérations affiliées, qui groupent ensemble quelque 430 000 travailleurs manuels et intellectuels en matière de promotion ouvrière, il convient de répondre à la question:

## Qu'est-ce que l'Union syndicale suisse?

L'Union syndicale suisse est une association fondée en 1880, dont le siège est à Berne et qui groupe des fédérations syndicales suisses qui reconnaissent les principes du syndicalisme libre. Elle comptait à la fin de 1958 quelque 430 000 travailleurs. C'est non seulement la centrale syndicale nationale la plus ancienne, mais aussi la plus représentative.

Basée sur les deux principes vitaux de la neutralité au point de vue confessionnel et de l'indépendance en matière politique, l'USS entend plus que jamais déterminer elle-même ses positions, sans

se laisser influencer par des immixtions extérieures.

Quant aux tâches et attributions de l'USS, elles sont nettement déterminées dans les statuts. L'USS œuvre dans l'intérêt du mouvement syndical tout entier. Elle étudie les problèmes de nature générale relevant de la politique économique et sociale et de l'or-

ganisation syndicale.

Le but des syndicats est d'obtenir un ordre économique et social préconisant le bien-être de l'homme, lui assurant non seulement l'égalité des droits politiques, mais encore l'égalité des droits économiques et sociaux, lit-on dans le programme de travail de l'USS, élaboré en 1934. Chacun doit avoir la possibilité de déployer toutes ses forces dans le cadre de la communauté et prendre part aux biens culturels selon ses capacités. La tâche immédiate consiste donc

de procurer au travail la plus grande part possible du rendement économique et de la répartir aussi équitablement que possible entre toutes les catégories de travailleurs. Il importe avant tout d'élever le niveau économique, social et culturel de tous les salariés. C'est la contribution positive constante de l'USS aux efforts qui tendent à une meilleure répartition des fruits du travail.

Les objectifs statutaires de l'USS dans le but de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des fédérations affiliées et de leurs membres tendent spécialement à développer les droits démocratiques et les libertés du peuple; à assurer le plein emploi et l'élévation des niveaux de vie, à promouvoir l'expansion de l'économie nationale, particulièrement de l'économie collective; à développer la législation sociale et la protection des travailleurs ainsi que le droit du travail en général et notamment la politique des conventions collectives.

Ces objectifs montrent le souci constant de l'USS de contribuer à la promotion ouvrière sous toutes ses formes.

Elle se préoccupe d'ajuster le social et l'économique aux progrès rapides de la science et de la technique. Ainsi, elle contribue à rendre la démocratie vivante, à faire face aux innombrables problèmes ardus qui se posent. Il n'est donc pas exagéré de prétendre qu'elle constitue un des piliers solides de la démocratie.

Basé sur les deux principes vitaux, la neutralité au point de vue confessionnel et l'indépendance en matière politique, le syndicalisme libre en Suisse entend plus que jamais déterminer lui-même ses positions. Il est devenu majeur et ne saurait accepter la sujétion du gouvernement, des employeurs ou des partis politiques, ce qui explique et justifie son expansion constante.

## L'USS et la formation professionnelle

Dans son programme de travail de 1934, l'USS accorde la plus grande importance à la formation professionnelle. Elle considère entre autres que tous les jeunes gens devraient être occupés selon leurs aptitudes et selon leurs capacités, en tenant compte aussi des possibilités et nécessités économiques. Ce qui la conduit à se prononcer en faveur de l'orientation professionnelle par les soins de l'Etat. Il faut à son avis augmenter les moyens de formation professionnelle et accorder aux apprentis le temps nécessaire pour suivre les cours professionnels pendant la durée normale du travail.

L'USS collabore dans ce but avec l'Association pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis (ASOPPA) et la Conférence des offices cantonaux d'apprentissage de la Suisse allemande.

Une des préoccupations actuelles est l'augmentation constante du nombre des jeunes gens libérés de l'école et ses conséquences dans les domaines de l'économie, de la formation professionnelle et de la protection des apprentis. A la suite de l'exposé qu'il avait présenté à l'assemblée générale de l'Association suisse pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis, le 11 septembre 1954, un programme d'activité avait été élaboré par le Comité directeur et approuvé par l'assemblée générale de l'ASOPPA en avril 1955.

Ce programme d'activité envisage toute une série de problèmes à résoudre uniquement par l'ASOPPA, qui donne ainsi une des meilleures preuves de vitalité de l'initiative privée. L'information générale du public, les interventions auprès des membres du Parlement, des études communes avec les chefs des offices cantonaux d'orientation professionnelle, le développement du placement intercantonal des apprentis sont parmi les objectifs à poursuivre par cette association d'utilité publique. En vertu de ce programme, elle a lancé un appel aux associations économiques et professionnelles des employeurs et des travailleurs en faveur de l'encouragement et du développement de la formation des apprentis.

Dans un préavis adressé à l'autorité fédérale le 14 avril 1958, concernant la revision de la loi fédérale sur la formation professionnelle, l'USS a présenté quelques observations générales, dont la principale et de tendre, par cette revision, au renforcement de l'ins-

titution de l'apprentissage et non pas à son affaiblissement.

Un des meilleurs moyens de parvenir à ce résultat est d'envisager de façon plus précise l'aspect économique du problème et d'inscrire le droit au salaire dans la loi, avec évidemment des dérogations à cette règle. La loi admet déjà que le salaire soit mentionné dans le contrat d'apprentissage. Elle prescrit, d'autre part, aux chefs d'établissement d'astreindre l'apprenti à suivre les cours professionnels et de lui accorder, sans retenue de salaire, le temps nécessaire à cet effet. De même, le législateur insiste pour que l'apprenti ne subisse aucune réduction de salaire durant la période de vacances. Par extension, l'Union syndicale considère qu'il doit être possible d'inclure nettement le droit au salaire dans la loi, ce qui encouragerait les jeunes gens à entrer en apprentissage.

Un autre moyen d'encourager les jeunes gens à entrer en apprentissage, c'est de leur offrir les moyens matériels de le faire quand les parents ne sont pas en mesure d'assumer les frais qui en découlent. Alors que la demande de main-d'œuvre est en progression constante, il faut absolument faciliter l'accès à l'apprentissage et aux études aux fils de familles nécessiteuses. Comme il est difficile d'envisager une revision du système archaïque des bourses, lié aux règles trop rigides de quelque mille fondations qui existent actuellement en Suisse, il convient d'envisager par conséquent une extension des subventions prévues dans la loi et qui sont insuffisantes ou encore des bourses prévues dans l'ordonnance, auxquelles on

pourrait ajouter une norme nouvelle en faveur des apprentis issus de familles modestes.

Ce préavis se prononce également pour l'ouverture de nouvelles écoles professionnelles et le développement de celles qui existent par une extension considérable des prestations des pouvoirs publics.

La cumulation de ces moyens, auxquels on pourrait naturellement en ajouter d'autres, répondrait à la préoccupation des autorités qui est d'organiser la formation professionnelle de telle façon qu'elle permette, mieux encore que dans le pasé, de mettre à disposition de l'économie suisse la main-d'œuvre qualifiée, dont on aura toujours plus un urgent besoin.

Le préavis considère qu'il est absolument indispensable d'envisager dans la loi la création et l'extension des offices publics d'orientation professionnels. Un sérieux effort dans ce sens a été engagé dans la plupart des cantons et des communes industriels. Il convient de le développer.

L'USS pense qu'il est absolument nécessaire d'obtenir une application sérieuse de la loi dans tous les cantons. En vertu de la loi, ce sont les cantons qui sont chargés de son exécution, qui édictent les dispositions d'exécution et désignent les autorités compétentes. La plupart des cantons remplissent ces obligations. Mais il en existe encore quelques-uns où l'on ne connaît pas la commission professionnelle paritaire et où les examens de fin d'apprentissage ne sont pas effectués sur la base de la parité entre experts employeurs et travailleurs. Or, il est d'intérêt évident de recourir toujours davantage à la collaboration fructueuse des associations professionnelles, aussi bien ouvrières que patronales.

Il paraît d'ailleurs absolument nécessaire d'insister plus clairement encore dans la loi sur la parité nécessaire aussi bien dans l'organisation des examens de fin d'apprentissage que des examens de maîtrise. Une bonne collaboration des employeurs et des travailleurs contribue certainement à l'amélioration de la formation professionnelle. La loi doit encourager cette tendance, même si les associations d'employeurs ne comprennent pas toujours l'importance d'une telle collaboration. Il est singulier que, par exemple, dans une profession où les partenaires contractuels ont obtenu de l'autorité fédérale une délégation pour régler de façon détaillée l'apprentissage et les examens intermédiaires et finals, où un code de l'apprentissage fort complet édicte toute une série de prescriptions concernant par exemple l'admission des apprentis, le certificat médical, l'apprentissage abrégé pour fils de patron, la formation des apprentis, l'organisation de l'apprentissage, on n'ait pas encore réussi à s'entendre pour introduire en commun les examens de maîtrise. Aujourd'hui encore, l'association patronale intéressée préfère renoncer à l'organisation de cette formation supérieure, sous

prétexte que le syndicat ouvrier exige la collaboration paritaire

prévue dans la législation.

C'est évidemment là une préoccupation dérisoire. Si l'égalité des droits doit pouvoir s'exercer spontanément entre associations d'employeurs et de travailleurs, c'est bien dans le domaine de la formation professionnelle à tous les échelons.

#### L'USS et la culture

Dans la délimitation statutaire des tâches et attributions de l'Union syndicale suisse, des fédérations et des cartels syndicaux cantonaux, il est dit que l'USS œuvre dans l'intérêt du mouvement syndical tout entier. Elle ne peut prendre des initiatives en faveur d'une partie seulement des travailleurs que si elle y est autorisée ou dûment mandatée à cet effet par les fédérations compétentes.

En revanche, les fédérations affiliées jouissent d'une pleine autonomie quant à leur gestion interne et à la défense des intérêts

de leurs membres.

Ce sont donc ces dernières qui traitent de la formation professionnelle en particulier, dans leurs secteurs respectifs. Tandis que l'USS coordonne sur le plan de la législation fédérale et de l'Association pour l'orientation professionnelle et la protection des apprentis l'action syndicale.

En vérité, les fédérations affiliées à l'USS ne se bornent pas à favoriser l'instruction générale et professionnelle dans les groupes d'apprentis, mais éditent encore des revues techniques de valeur qui sont mises gratuitement à leur disposition. Toute une activité réjouissante se déploie dans ce secteur et complète l'œuvre bénéfique des cours professionnels. Elles vont même plus loin! Elles organisent régulièrement des cours de formation syndicale en faveur des adultes qui débordent forcément sur les plans économique et social.

Sous le titre: « Le syndicalisme, moyen de culture », le professeur Pierre Reymond, de Neuchâtel, écrivait dans la Revue syndicale suisse d'avril 1949:

Celui qui parcourt rapidement nos hebdomadaires syndicaux y voit peut-être l'expression d'un mouvement terre à terre et matérialiste... Nos adversaires, du reste, s'efforcent souvent de répandre une telle confusion! Il y est question, en effet, de revendications pour la hausse des salaires, la diminution de la durée du travail quotidien, de la conquête de vacances et de jours fériés payés, de la stabilisation ou même de la diminution des prix. A vrai dire, on y réclame aussi plus fréquemment l'instauration d'un régime social et d'une organisation économique telle que la liberté, l'initiative et la dignité des salariés y soient mieux sauvegardées. Ceux-ci s'élèvent déjà notablement au-dessus du plan matériel. Mais n'oublions

jamais que les conquêtes élémentaires du syndicalisme ne sont pas son but suprême, mais les conditions indispensables, aussi bien à l'épanouissement de toutes les personnalités qu'à l'instauration d'une société humaine harmonieuse au sein de laquelle des relations fraternelles soient rendues plus faciles dans un climat favorable.

Et si les syndicalistes se préoccupent sans cesse d'obtenir de meilleures conditions de travail, c'est qu'ils savent à quel point le souci de ne pouvoir équilibrer leur budget peut déprimer un travailleur, le détournant finalement de toute autre préoccupation.

En vérité, de tout temps, le mouvement syndical a mis audessus des revendications matérielles la promotion ouvrière qui englobe le souverain bien de la culture.

On en vit une preuve nouvelle au congrès syndical ordinaire de l'Union syndicale suisse qui s'est tenu à Lausanne, en octobre 1957.

A l'ordre du jour figurait le sujet suivant: « Une tâche syndicale: l'organisation des loisirs ». En conclusion de son remarquable exposé, Hans Neumann, secrétaire de la Centrale suisse d'éducation ouvrière, qui est une émanation de l'Union syndicale suisse, disait:

Herman Greulich a dit que le syndicalisme a pour objectif la promotion ouvrière. Elle suppose une amélioration des conditions d'existence et de travail. Pendant plus de deux générations, les syndicats ont lutté à cet effet; ils ont obtenu des résultats spectaculaires. L'heure est venue de faire un pas de plus: d'ouvrir aux travailleurs l'accès à la vie de l'esprit et aux valeurs de la culture, d'aborder en un mot la dernière phase de la promotion ouvrière, qui deviendra alors une promotion humaine.

Dans une résolution relative à l'aménagement des loisirs, votée à l'unanimité par le congrès, l'Union syndicale constatait que les améliorations de la condition matérielle des travailleurs obtenues par les syndicats sont un élément important, mais encore insuffisant de la promotion ouvrière. Pour compléter ces résultats matériels, les syndicats, par l'entremise de leur Centrale d'éducation ouvrière, ont créé des organes de contact à l'éducation des adultes, des bibliothèques ouvrières, des maisons de vacances, des institutions destinées à promouvoir le tourisme populaire; ils s'emploient aussi à éveiller parmi les travailleurs l'intérêt pour les choses de l'art et encouragent les initiatives créatrices.

Les nouvelles méthodes de production et les mesures de rationalisation ont pour effet d'améliorer la productivité dans presque toutes les branches de l'économie. Le congrès de l'USS considère que les travailleurs doivent bénéficier de manière équitable de cet accroissement du produit social, aussi bien sous la forme d'une augmentation des salaires et d'un abaissement de la durée du travail et des prix. Plus que jamais, la monotonie grandissante du travail, l'effort accru qui est exigé des salariés et la satisfaction insuffisante qu'ils trouvent dans leur activité quotidienne exigent des loisirs plus amples. Mais le travailleur doit disposer librement de ses loisirs. Cependant, il apparaît nécessaire que les syndicats et les associations culturelles assistent leurs membres de leurs conseils pour promouvoir un emploi judicieux des loisirs; cette tâche revêt une importance grandissante; elle requiert l'attention la plus grande et elle appelle des mesures pratiques.

En conséquence, le congrès charge les organes de l'USS de prendre toutes les mesures qui leur paraissent possibles et appropriées aux fins de rendre les loisirs fructueux, d'en faire une source de satisfactions nouvelles, et d'assurer ainsi une participation plus large des travailleurs aux choses de l'esprit. Il invite les fédérations et leurs sections, ainsi que les cartels, à faire sur tous les plans l'effort que cette tâche exige.

## Aspirations syndicales en matière d'instruction

Il résulte de cet exposé que les syndicats ouvriers considèrent qu'il est de toute nécessité d'ouvrir l'accès aux études secondaires et universitaires aussi bien que professionnelles et techniques à tous les jeunes gens, sans prendre en considération la situation de fortune, sous peine de prétériter à la longue l'économie dans son ensemble. Il faut se baser avant tout sur les critères des aptitudes générales et du zèle des jeunes gens, plutôt que sur la situation de fortune qui favorise encore trop souvent les cancres.

L'expérience montre que l'instruction ne supplée pas forcément à l'intelligence, et le savoir accumulé au cours d'une longue expérience conduit parfois de modestes travailleurs aux faîtes des honneurs. Mais il est évident que l'instruction rend moins aride le chemin à parcourir et facilitera la promotion ouvrière.

En poursuivant cet objectif, le mouvement syndical libre retient non seulement des arguments professionnels, mais également des motifs économiques et sociaux.

C'est pourquoi les secrétaires syndicaux et patronaux vaudois proposaient ensemble dans l'initiative que nous avons évoquée, que des organismes professionnels et interprofessionnels paritaires soient chargés de gérer les fonds réunis destinés non seulement à financer et à équiper les institutions de formation professionnelle, mais aussi et surtout à fournir les ressources indispensables aux jeunes gens pendant le temps de leur formation. Et ces initiateurs clairvoyants allaient jusqu'à envisager la perception auprès des employeurs — avec leur consentement, ce qui est remarquable — d'une contribution égale à 1 ‰ de tous les salaires payés dans le canton. Ce qui aurait permis d'accumuler quelque 700 000 à 1 000 000 de francs

pour l'ensemble du canton de Vaud. De quoi évidemment faire du travail pratique.

En ce domaine, les entreprises ont également l'occasion de développer largement l'esprit de libre initiative par des investissements un peu plus larges que ce n'est le cas actuellement, aussi bien en faveur de la formation professionnelle que de la recherche scientifique.

Mais il n'appartient pas uniquement aux entreprises privées à faire preuve d'imagination pour encourager les jeunes gens à entrer

en apprentissage ou à faire des études.

On doit pouvoir attendre aussi de la Confédération suisse plus de générosité dans le subventionnement de la formation professionnelle. Il ne faut pas borner l'effort de la collectivité à des mesures pour encourager la formation de jeunes pilotes, militaires ou de ligne, mais il faut s'inspirer de cet effort de subventionnement magnifique, mais unilatéral, hélas! dans tous les secteurs de la formation professionnelle.

Le moment serait venu de créer un Fonds national des bourses, comme le suggérait un postulat syndical déposé le 30 septembre 1957 au Conseil national, afin de faciliter la formation de techniciens ainsi que celle d'ingénieurs et d'hommes de science de différentes spécialités.

Le conseiller national Schütz invitait en conclusion le Conseil fédéral à envisager les mesures suivantes:

- a) propagande en faveur des branches susmentionnées;
- b) création et développement de technicums, avec le concours de la Confédération, notamment pour assurer une meilleure coordination;
- c) allocation de subventions aux cantons pour une amélioration des traitements des maîtres principaux;
- d) création d'un fonds suisse de subsides, alimenté avec le concours de la Confédération et destiné surtout à permettre l'allocation de subsides suffisants aux jeunes gens de conditions modestes.

Ce postulat, on le voit, converge avec les objectifs du professeur Jaccard et de l'Union des instituteurs genevois, que nous avons évoqués tout à l'heure. Le problème économique qui se pose en la matière ne touche pas seulement les jeunes gens, mais aussi le corps enseignant.

Ces diverses questions ont été discutées sur le plan restreint de la revision de la loi fédérale sur la formation professionnelle. Sans trop d'enthousiasme, il faut l'avouer. L'action de la Confédération est liée aux règles constitutionnelles. Ce qui constitue un motif doré pour freiner les aspirations trop amples de certains.

C'est ainsi, par exemple, que la proposition d'envisager la création d'une Fondation suisse de bourses, sous les auspices de la Confédération, a d'ores et déjà été éliminée par la Commission fédérale d'experts qui s'occupe du projet de loi fédérale sur la formation professionnelle. L'idée n'est pas condamnée définitivement de ce fait, car nous avons eu le plaisir d'entendre récemment le conseiller fédéral Etter plaider pour une telle innovation. Ce qui corrobore l'opinion populaire selon laquelle il vaut mieux avoir affaire à Dieu qu'à ses anges, c'est-à-dire en l'occurrence au Conseil fédéral qu'à l'administration pusillanime.

Pour subvenir à la pénurie des maîtres, il faut aussi envisager des améliorations peut-être nécessaires des échelles de rémunération. Sinon, il est probable que les étudiants seront tentés de choisir de plus en plus le pactole de l'industrie plutôt que la voca-

tion honorifique de maître spirituel.

Peut-être pourrait-on également imiter l'exemple des Etats-Unis d'Amérique, où l'expérience des prêts aux étudiants a porté de bons fruits. Il est nécessaire en tout cas de faire quelque chose de grand afin de ne pas se laisser distancer sur le plan de la concurrence internationale. D'autant plus que la qualité du travail suisse est toujours la condition sine qua non des exportations qui sont, comme on sait, une des principales sources de revenus du pays.

#### Conclusions

En conclusion, retenons que le progrès rapide de la science et de la technique conduit nécessairement à l'amélioration de la formation générale et professionnelle.

Le développement de l'automation et l'utilisation de nouvelles sources d'énergie contribuent à l'accélération rapide de la production. Avec comme conséquence heureuse et inéluctable l'accroissement continu des niveaux de vie. Une meilleure répartition des fruits du travail est donc nécessaire, car c'est la masse qui permettra d'absorber le surcroît des richesses produites, sous peine de s'exposer à des crises économiques graves avec leurs inévitables conséquences de troubles sociaux.

Sans doute y a-t-il intérêt général à contribuer au développement des pays industriellement arriérés par le moyen de l'assistance technique en expansion non seulement sur le plan des grandes institutions spécialisées de l'ONU, tels que le BIT par exemple. Ce qui implique non seulement l'interventionnisme des Etats, mais encore l'action directe de l'initiative privée intéressée d'ailleurs à la créaton de nouveaux débouchés. L'extension de la politique sociale, avec l'amélioration des conditions de travail et des loisirs, consti-

tuent des régulateurs à ne pas mésestimer. D'aucuns s'effraient trop facilement d'un certain alignement des niveaux de vie qui pourrait menacer l'émulation du travailleur vers son perfectionnement constant. C'est davantage une apparence qu'une réalité inquiétante. En effet, si les différences de rémunération s'amenuisent en proportion, elles continuent à s'accroître en valeur nominale au profit de la main-d'œuvre qualifiée, ce qui est légitime. Il est évident que le salaire des jeunes gens et celui des femmes progressent plus rapidement en proportion que celui des ouvriers qualifiés, pour la simple et bonne raison qu'un ajustement plus modeste sur de petits salaires donne de plus forts pourcentages que des augmentations plus considérables sur les hauts salaires. Le travailleur, cependant, ne vit pas de pourcentage, mais du salaire nominal qu'il touche à la fin de la semaine, de la quinzaine ou du mois, comme aimait à dire le regretté Arthur Steiner, ancien président de l'USS, enlevé brusquement en pleine possession de ses grands moyens en automne de l'année dernière.

Ce n'est d'ailleurs pas un mal si les trop grandes différences entre les revenus se réduisent. Puisque l'accroissement des revenus au plus grand nombre permet justement d'absorber le surcroît des richesses produites grâce au génie des hommes.

Plus les niveaux de vie s'accroissent de façon générale et moins le rapprochement des revenus devient inquiétant quand les hommes sont assez intelligents pour apprécier les améliorations considérables de leur standing social. L'accroissement constant de la population, spécialement des jeunes travailleurs, pose le problème délicat de leur formation professionnelle, mais aussi celui de l'extension et de la formation du corps enseignant à tous les échelons de la scolarité. Il y a le nombre des élèves d'une classe qui ne doit pas dépasser une certaine limite, sous peine de déprécier inévitablement l'enseignement. Cela pose le problème connexe du recrutement dans le corps enseignant non seulement de l'école primaire, mais secondaire et universitaire. Avec la conséquence d'un effort persévérant dans la construction de nouvelles écoles. D'autant plus que l'on constate un accroissement considérable du nombre des étudiants.

La ressource infinie des familles ouvrières est dorénavant à prospecter avec plus de générosité que ce n'est le cas actuellement. Dans l'intérêt de la communauté dans son ensemble. Il y a aussi le problème économique du corps enseignant à revoir avec plus de discernement et moins de mesquinerie que ce n'est encore trop souvent le cas. L'Union syndicale est consciente de l'importance de tous ces problèmes et apportera son concours à tous ceux qui voudront bien l'accepter.

Les loisirs accrus posent aussi une série de questions auxquelles il faudra bien répondre si l'on veut éviter que les faibles perdent leur âme dans le courant vigoureux des nouveaux moyens de divertissement perfectionnés qui déforment trop souvent le caractère plutôt que de le former. Il est vrai que les prétendues élites n'échappent pas toujours à ce danger. Car le caractère ne dépend pas de la situation sociale, mais bien davantage de la santé physique et morale. On le vit bien au cours de l'ère du fascisme ou du nazisme avec la trahison de trop nombreux clercs. On le voit encore aujour-d'hui quand les intellectuels, esclaves d'une certaine doctrine politique rigide, vont de reniement en reniement. En fait, dans la formation du caractère, la force de l'exemple et l'entraînement réciproque sont complémentaires. Les travailleurs et leurs syndicats apportent dans notre pays le secours de leur forte conviction et de leur résolution.

Dans ces circonstances nouvelles qui se dessinent, le social s'impose toujours davantage. Il n'est pas en contradiction avec la défense de la personne, mais au contraire l'assure de façon durable. La liberté individuelle finit là où elle empiète sur celle des autres, disait judicieusement la première déclaration des droits de l'homme.

Le moment est venu dans notre pays épargné miraculeusement par deux guerres mondiales meurtrières et destructives de s'atteler ensemble à la solution des problèmes qui se posent dans tous les domaines. Il nous faut absolument descendre les uns et les autres

de notre propre tour d'ivoire pour nous mêler à la vie.

La collaboration loyale et complète sur le plan de la promotion ouvrière permettrait d'effectuer de fructueuses expériences dans l'intérêt de toutes les parties. Elle constituerait une étape vers de nouveaux perfectionnements dans les rapports du travail. Les sacrifices sont toujours consentis par celui qui possède, disent les employeurs. C'est une apparence. En réalité, c'est l'économie de plus en plus prospère qui permet d'accroître le gâteau à répartir équitablement entre le travail et le capital. Il vaut mieux d'ailleurs suivre l'évolution spontanément, plutôt que de se laisser entraîner par elle. Ainsi seulement les employeurs peuvent prétendre en tirer un bénéfice moral.

Car le progrès ne se conçoit pas à reculons, mais il s'avance vers toujours plus de mieux-être général.